

# CONTRAT VIANDE DE VEAU BIO 2024

AMAP AIGREFEUILLE SUR MAINE

LA FERME DU PÂTIS

SAÏDI MALEK

LE PÂTIS

44190 SAINT LUMINE DE CLISSON

[malek@fermedupatis44.fr](mailto:malek@fermedupatis44.fr)

Ci-dessus dénommé le producteur

MME / M : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

Ci-dessus dénommé l'amapien

**OBJET :** ce contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de veau certifié élevé en agriculture biologique.

## LES ENGAGEMENTS DE MALEK :

Malek mène son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées, ainsi l'élevage se fait de la manière la plus naturelle possible. Il a souhaité diversifier son troupeau en apportant plus de rusticité avec la race Aubrac, en complément de la race Limousine déjà présente sur l'exploitation, et travaille actuellement sur les pratiques de pâturage afin de préserver au maximum ses sols. Malek attache toujours une grande importance à la qualité de la viande fournie, ainsi qu'aux conditions d'élevage de ses vaches.

Malek s'engage à fournir de la viande de veau (veau limousin ou aubrac ou croisé) de son exploitation uniquement, aux conditions suivantes :

-**par colis de 10kg** : 8 à 10 sachets de 2 escalopes, 1 rôti (noix, noix pâtissière), 1 rôti à braiser (épaule, bas de carré), 2 à 3 paquets de 2 côtes, 2 à 3 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 à 2 tendrons (poitrine de veau à griller ou à blanquette), 1 jarret de veau coupé façon osso-buco.

-**par colis de 5kg** : 4 à 5 sachets de 2 escalopes, 1 rôti, 1 à 2 paquets de 2 côtes, 1 à 2 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 tendron (poitrine de veau à griller ou à blanquette).

**Les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 50 grammes.**

Les colis de 5 kg ne sont jamais composés de jarret de veau façon osso-buco.

## LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN :

-prend les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,

-s'engage à venir récupérer le ou les colis lors des distributions,

-s'engage sur la commande indiquée ci-dessous,

-s'assure d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

**Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « Malek Saïdi », à remettre avec le contrat auprès du référent ou dans la boîte à contrats. Merci d'établir un chèque pour chaque livraison.**

Les dates exactes de livraisons sont communiquées via le bulletin.

DATE	22 FEVRIER	MAI	OCTOBRE	DECEMBRE
COLIS 5kg (92,50€ le colis)				
COLIS 10kg (175€ le colis)				

FAIT A:..... LE : .....

L'AMAPIEN :

LE PRODUCTEUR :

REFERENT AMAP CONTRAT BOEUF : Damien Merlet 02 40 80 91 37 mail : [lesmervid@gmail.com](mailto:lesmervid@gmail.com)